



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÉOLUTION NUMÉRO 2018-209

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 7 mai 2018, le conseil a adopté la résolution numéro 2018-209, intitulée : « Résolution d'approbation d'un PPCMOI – Transformation d'un garage détaché en salon de soins esthétiques – 497, rue des Falaises ».

Cette résolution a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu le 21 juin 2018.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de cette résolution au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h 15 à 12 h, et que ladite résolution est entrée en vigueur le 21 juin 2018, date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 11 juillet 2018

(S) *Michel Poirier*

---

MICHEL POIRIER,  
GREFFIER ADJOINT